

Le Bloc note de l'assmat

N°16
avril
2013

isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

LETTRE D'INFORMATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ISÈRE

J'exerce
mon métier

Votre bon cœur peut vous perdre

Vous avez obtenu votre agrément et vous commencez à accueillir un bambin, puis deux, etc... Vous leur prodiguez tous les soins nécessaires, du mieux que vous pouvez avec une bonne dose de tendresse et d'affection. Les parents vous apprécient beaucoup. Les relations entre vous deviennent chaleureuses, presque « amicales », au fil du temps.

Un beau jour, alors que vous avez en garde tous les enfants que permet votre agrément, une maman vous demande, de la dépanner pour conduire « juste une fois » le grand-frère à l'école (celui-là qui venait chez vous « avant ») et le « juste une fois » devient fréquent...

Et c'est là que les choses se « gâtent » !

Car à force d'être « gentille », vous vous mettez en situation de dépassement d'enfants régulièrement, vous finissez par demander de l'aide à votre conjoint, vos propres enfants, vos voisins, soit pour emmener des enfants à l'école, soit pour en garder chez vous pendant que vous faites les trajets.

Et le jour où il arrive un incident, le jour où la puéricultrice vient à l'improviste, sur dénonciation ou pas, ces mêmes parents qui demandaient service, ne vous défendront pas forcément, ou bizarrement – parce que c'est la fin du contrat – se retourneront contre vous pour payer le moins possible. **Vous vous retrouvez devant la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD).**

Sachez que même si le contrat stipule que les parents acceptent que vous soyez dépannée par un tiers, c'est interdit, le dépassement de l'agrément aussi.

Si vous le faites, vous jouez avec votre emploi. Le jour où votre agrément est suspendu, restreint ou retiré, les parents trouvent une autre solution, cette même solution qu'ils disaient « impossible » en faisant jouer la corde sensible de votre cœur.

Anita Petrajitch, assistante maternelle
siégeant à la CCPD

Je m'informe

La télévision : quels dangers pour les enfants ?



Photo : © Marzanna Syncerz - Fotolia.com

Les bébés sont particulièrement touchés, car leur développement cérébral et psychomoteur est en pleine expansion. **La télévision réduit le sentiment du bébé de pouvoir agir sur ce qui l'entoure et il devient « spectateur du monde ».** Plus l'enfant est jeune, plus il est perméable et sensible aux flashes lumineux et sonores qui deviennent des agressions.

● **La télévision n'est pas adaptée aux très jeunes enfants, tous les spécialistes de l'enfance la déconseillent aux moins de 3 ans. Pour les plus grands, il est important de limiter le temps passé devant l'écran et de n'autoriser que les programmes destinés à la tranche d'âge.**

Les interactions et les échanges verbaux avec les personnes qui entourent l'enfant sont fondamentaux pour développer ses capacités intellectuelles, relationnelles et s'ouvrir au monde.

Il a besoin pour son développement psychomoteur d'une activité motrice fréquente, stimulante, qui lui permette la découverte de son environnement.

Or, la télévision est une activité qui entraîne un comportement passif, qui ne lui permet pas de développer son imagination, sa créativité, sa concentration, sa propre réflexion et son attention. La télévision appauvrit les capacités d'acquisition du langage.

Elle peut être, à tort, un moyen facile d'apaisement et d'endormissement, mais ensuite, elle excite l'enfant qui n'y est plus soumis, créant des comportements agités et impulsifs perturbant le sommeil.

La rencontre de l'enfant avec la télé n'est pas spontanée, mais résulte d'une sollicitation de l'adulte. Or, La télévision n'est ni un jeu, ni une activité, pour un enfant, quel que soit son âge. Il est donc du devoir des adultes de protéger l'enfant en éteignant la télévision et en lui proposant des activités variées adaptées à son âge.

Marie-Annick Vandamme,
Marie-Françoise Aublanc, Chantal Jauffre

A lire

- Michel Desmurget : TV Lobotomie - la vérité scientifique sur les effets de la télévision (éditions Max Milo, 2011).
- CSA : L'impact de la télévision sur le développement de l'enfant (site <http://www.csa.fr/>).
- Pr Serge Tisseron : Les dangers de la télé pour les bébés (éditions Erès, 2009).

Les taquins (3-5 ans)

Dans ce jeu, il faut commencer par désigner un «grand taquin» ou une «grande taquine». Les autres enfants, les petits taquins, se placent en colonne derrière lui. Le grand taquin déambule à sa guise et exécute des mouvements (sauter, tendre le bras, se pencher en avant...). Les petits taquins suivent son exemple, mais doivent s'immobiliser en gardant la dernière pose dès qu'il se retourne.

Selon l'âge des enfants, on élimine les perdants au fur et à mesure (déconseillé pour les tout petits à qui on préférera prévoir un gage pour la fin de partie).

● Source : <http://www.educatout.com/>

Bonhomme en œuf

Matériel :

- lentilles vertes
- un œuf
- et un coquetier
- du coton
- une paire de ciseaux
- des feutres

Videz un œuf. Lavez-le bien avec de l'eau

et du savon liquide, puis laissez-le sécher. Décorez-le en dessinant un visage au feutre. Prenez le coton et mettez-le dans la coquille vide. Placez les lentilles sur le coton (suffisamment pour ne plus voir le



coton). Arrosez ! En quelques jours, les cheveux de l'œuf pousseront !

● Source : <http://www.caboucadin.com/>

Coin botanique...

Le printemps est là et le jardin regorge de bonnes choses à croquer. Malheureusement toutes les plantes ne sont pas comestibles et certaines peuvent être extrêmement dangereuses. Soyons vigilants !

● Le jardin est un terrain de jeu fantastique. Le très jeune enfant porte à la bouche tout ce qu'il découvre. Il goûte, et les baies colorées ont un attrait tout particulier...

Qu'est-ce qui prévient dans la nature que fraises, framboises et mûres sont un délice mais que d'autres baies, aussi rouges et appétissantes, comme celles

de l'if, du houx ou du sureau sont vénéneuses ?

La prévention serait d'éliminer de nos jardins les plantes toxiques... Mais le risque existe aussi lors des sorties dans la nature... Alors apprenons aux enfants à les reconnaître, et à ne jamais manger des baies ou des plantes non clairement identifiées...

● Quelques exemples de plantes fleuries vénéneuses :



● La Pivoine ●



● L'Iris ●



● Le Muguet ●



● Le Laurier rose ●



● L'Hortensia ●



● Le Pavot ●

J'y pense

Pajemploi est un organisme qui a pour objectif de simplifier les formalités administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile.

Chaque mois, vous devez être rémunérée et déclarée par vos employeurs (les parents). Cette déclaration permet au centre national Pajemploi d'éditer votre bulletin de salaire et de prélever les cotisations sociales sur le compte bancaire des particuliers employeurs. Par ailleurs, le Pajemploi travaille avec les Conseils généraux sur la gestion des agréments des assistantes maternelles.

En vue de la création et de la gestion d'un fichier national des salarié(e)s, vous êtes invité(e)s à transmettre la copie de votre agrément en cours de validité accompagné de votre numéro salarié Pajemploi, à l'adresse suivante :

● Centre national Pajemploi
Réseau URSSAF
43013 Le puy en Velay
ou par email à pajemploi@urssaf.fr
Retrouvez plus d'informations sur le site <http://www.pajemploi.urssaf.fr/>